



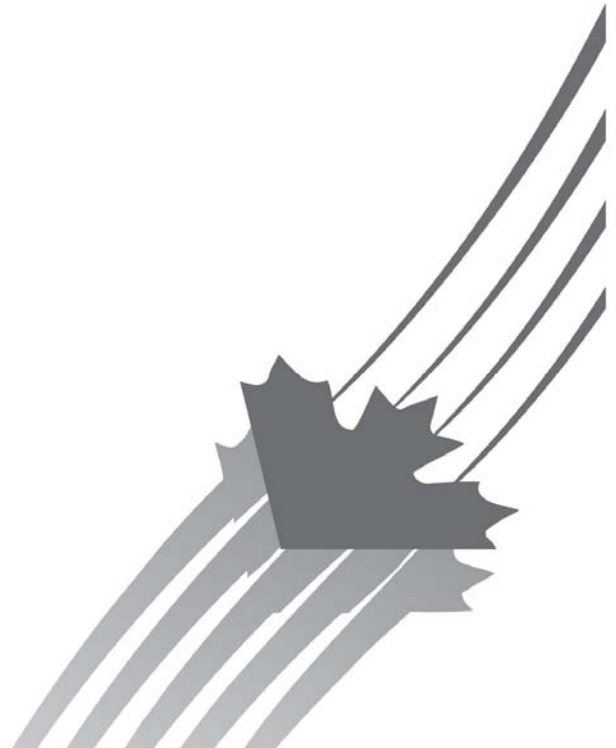
## Budget des dépenses de **2005-2006 à 2007-2008**

### Partie III – Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence des services frontaliers du Canada



---

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée  
Solliciteure générale du Canada  
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)



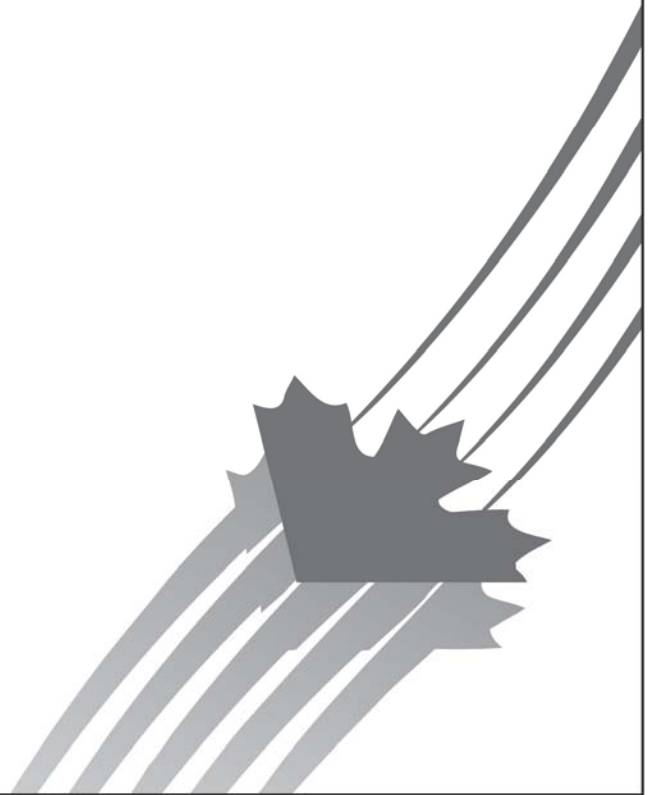


# Table des matières

<b>SECTION I - APERÇU .....</b>	<b>1</b>
Message de la ministre.....	2
Message du président .....	3
Information sommaire .....	4
Aperçu de l'ASFC.....	6
Notre contexte opérationnel.....	7
Priorités et initiatives ministérielles.....	9
<b>SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....</b>	<b>15</b>
Préface.....	16
Activité de programme : Exécution de la loi (Sécurité) .....	18
Activité de programme : Admissibilité (Accès) .....	22
Activité de programme : Innovation et technologie.....	26
(Innovation fondée sur les sciences et la technologie) .....	26
Activité de programme : Gestion et orientation organisationnelles .....	29
<b>SECTION III -RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>33</b>
Déclaration de la direction .....	34
Organisation.....	35
Tableau 1 : Dépenses prévues de l'Agence et équivalents temps plein.....	37
Tableau 2 : Programme par activité .....	38
Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal.....	39
Tableau 4 : Coût net pour l'Agence au cours de l'année budgétaire.....	40
Tableau 5 : Sommaire des dépenses en immobilisations, par activité de programme .....	41
Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	42
Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	43
Tableau 7 : Besoins de ressources par direction générale ou secteur.....	44
Tableau 8 : Frais d'utilisation.....	45
Tableau 9 : Renseignements sur les dépenses de projets .....	46



# SECTION I – APERÇU



## Message de la ministre

Au nom de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), je suis heureuse de déposer le deuxième *Rapport sur les plans et les priorités* annuel. Il réitère l'engagement de l'ASFC à l'égard d'une gestion efficace de la frontière et décrit ses activités et ses engagements en matière de ressources prévus.



Alors que nous travaillons à faciliter la circulation des voyageurs et du commerce légitimes, nous devons demeurer vigilants en empêchant les personnes et les marchandises dangereuses d'entrer au Canada. Notre frontière doit être sécuritaire et adaptée aux nouvelles menaces.

L'adhésion de l'ASFC au portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) lui a permis de collaborer étroitement avec ses partenaires qui partagent des activités de base et des objectifs communs dans le but de renforcer la sécurité nationale.

Les priorités que nous avons établies pour 2005-2006 nous permettront de continuer d'améliorer nos techniques de gestion du risque et d'atténuer les menaces à la santé et à la sécurité des Canadiens. Nous sommes maintenant mieux positionnés pour avancer sur le plan de l'interopérabilité avec nos partenaires nationaux et internationaux.

Je tiens à remercier tout particulièrement nos employés, la première ligne de défense dans la gestion de la circulation des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent, pour les services, le professionnalisme et le dévouement dont ils font preuve sans relâche, en protégeant notre frontière et en contribuant à la santé et à la protection de tous les Canadiens.

La création d'une nouvelle agence à partir de zéro représente tout un défi, mais je suis persuadée que nous sommes sur la bonne voie. Nous disposons d'une base solide à partir de laquelle nous pouvons aller de l'avant et réaliser notre plein potentiel en tant que service frontalier intégré. Cet important travail renforce la capacité du gouvernement du Canada d'assurer la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée  
Solliciteure générale  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

## Message du président

En tant que président de l'Agence des services frontaliers du Canada, je suis très heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Agence pour 2005-2006. Je suis extrêmement fier de ce que nous avons accompli lors de la création de notre nouvelle agence, car nous recherchons de nouvelles façons de renforcer la gestion des frontières du Canada.



Nombre des composantes de base sont maintenant en place. La prochaine année nous donnera l'occasion de démontrer l'engagement de l'ASFC à l'égard de notre mission commune : assurer la sécurité et la prospérité du Canada en gérant l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires au Canada et à l'étranger afin de renforcer notre étroite collaboration, ce qui nous permettra de relever les nombreux défis mondiaux d'aujourd'hui. La transformation de l'ASFC en une organisation fondée sur les connaissances et le besoin de « repousser les frontières » font partie de nos principales priorités, alors que nous recherchons des façons de rendre nos frontières plus intelligentes, plus sécuritaires et plus fluides.

Comme la protection ne débute pas et ne prend pas fin aux frontières, l'ASFC favorise la libre circulation des voyageurs et des marchandises légitimes en s'assurant la collaboration de l'industrie. L'intérêt croissant du secteur privé pour un certain nombre d'initiatives conjointes de protection des frontières et la promotion de celles-ci par le biais des réseaux mondiaux confirmeront que le Canada est résolu à protéger la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

J'aimerais remercier les employés de l'ASFC pour le professionnalisme et l'esprit d'équipe dont ils ont fait preuve face aux nombreux défis de notre première année d'activités. L'ASFC a pour priorité un grand nombre de projets ambitieux et je suis impatient de travailler côte à côte avec notre personnel et nos partenaires afin de répondre à ces demandes croissantes.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AJ', written over a light grey rectangular background.

Le président,

Alain Jolicoeur  
Agence des services frontaliers du Canada

## Information sommaire

### Mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (paragraphe 5(1) du projet de loi C-26 – Loi sur l'ASFC)

Le mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) est décrit dans le projet de loi C-26 proposé, *Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada*, actuellement devant la Chambre des communes. En vertu de cette loi, l'ASFC est responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités relatives à la sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui répondent à toutes les exigences de la législation frontalière.

### Avantages pour les Canadiens

L'ASFC offre un service essentiel aux Canadiens. À titre d'agence du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile (SPPC), elle est responsable de la gestion, du contrôle et du maintien de la sécurité des frontières nationales.

L'amélioration de nos capacités en matière d'exécution, grâce à la mise en place des outils et des changements législatifs nécessaires, permettra d'échanger des renseignements de façon rapide et uniforme avec les partenaires du portefeuille de SPPC et, s'il y a lieu, avec d'autres pays. L'échange de renseignements avec nos partenaires nationaux et internationaux permettra d'accroître l'interopérabilité des organismes jouant un rôle dans la protection des frontières. Grâce à ces initiatives et à l'utilisation accrue de la technologie de pointe, nous pourrions améliorer notre capacité globale de réagir rapidement et efficacement aux menaces à la santé et à la sécurité des Canadiens.

En utilisant des techniques et des processus efficaces de gestion des risques qui permettront d'accélérer la circulation des personnes et des marchandises légitimes, nous maintiendrons la fluidité frontalière, à l'appui du bien-être économique des Canadiens. Ces mesures incluent : NEXUS et CANPASS, des programmes conçus pour simplifier le passage de la frontière des voyageurs à faible risque préapprouvés, et le programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), un processus commercial harmonisé pour les importateurs, les transporteurs et les chauffeurs inscrits préapprouvés.

En prenant des mesures d'exécution appropriées et en administrant un régime de sanctions efficace, nous découragerons les personnes ou les entreprises qui violent la loi de façon volontaire.

Nous gérerons les ressources humaines et financières affectées à l'ASFC de façon efficiente, transparente et responsable et nous démontrerons notre prudence financière auprès des Canadiens en adoptant de saines pratiques liées à la fonction de contrôleur moderne, que viendront appuyer des fonctions impartiales de vérification interne et d'évaluation des programmes.



**Ressources financières (en milliers de dollars)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 125 462	1 160 056	1 179 887

**Ressources humaines (en équivalents temps plein (ETP))**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
12 311	12 423	12 468

## Aperçu de l'ASFC

L'ASFC fait partie intégrante du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile (SPPC). La création de l'ASFC, il y a à peine plus d'un an, a réuni : la Direction générale des douanes de l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les parties des directions générales des Appels et de l'Observation qui appuyaient les Douanes; le programme du renseignement, de l'interception et de l'exécution de la loi de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC); le programme d'inspection des importations dans les bureaux d'entrée de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En octobre 2004, les fonctions de l'immigration aux bureaux d'entrée ont aussi été transférées à l'ASFC.

En réunissant ces fonctions frontalières à l'ASFC, nous avons la souplesse voulue pour adopter une approche exhaustive et rationalisée afin de renforcer la capacité du Canada d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens. L'intégration nous permet de mieux gérer les risques en obtenant la bonne information au moment opportun, souvent avant que les personnes et les marchandises arrivent à la frontière. Quand la législation le permet, nous échangeons l'information avec nos partenaires nationaux et internationaux afin d'améliorer notre capacité globale de réagir rapidement et efficacement aux menaces. En élaborant d'autres approches stratégiques à la sécurité frontalière, nous nous prémunissons contre les nouvelles menaces internationales. Nous pourrions améliorer les initiatives de protection auxquelles nous travaillons afin de nous assurer que les frontières du Canada demeurent ouvertes aux mouvements transfrontaliers légitimes (p. ex. initiatives de la Frontière intelligente Canada-É.-U.), et en accélérer la mise en œuvre. Nos efforts en vue de faire valoir la compétitivité économique ainsi que les intérêts sociaux et humanitaires du Canada, grâce à nos réseaux et à nos partenariats, demeurent une priorité. L'ASFC est un chef de file dans la recherche et l'élaboration de solutions novatrices, scientifiques et technologiques pour faire face aux nombreux défis que représente la gestion de la frontière.

Les responsabilités de l'ASFC comprennent : s'assurer que toutes les personnes jugées admissibles entrent au Canada et respectent les lois et les règlements canadiens; traiter toutes les expéditions commerciales qui arrivent aux bureaux d'entrée afin de veiller à ce que les lois et les règlements frontaliers du Canada soient respectés, qu'aucune marchandise illégale n'entre au pays ou en sorte et que les statistiques sur les échanges commerciaux de ce type de marchandise soient exactes; s'assurer que tous les droits et toutes les taxes exigibles sont payés; veiller à la sécurité des aliments, des plantes et des animaux en détectant les marchandises réglementées à risque élevé qui arrivent dans les modes aérien, terrestre et maritime; détenir les personnes susceptibles de présenter une menace pour le Canada; renvoyer les personnes jugées non admissibles au pays, y compris celles impliquées dans des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité; aider à lutter contre le blanchiment d'argent.

L'ASFC, qui compte un effectif d'environ 12 000 fonctionnaires, est présente dans à peu près 1 200 points de service au Canada et dans 39 endroits à l'étranger. Dans plus de 60 postes frontaliers terrestres et dans 9 aéroports internationaux, elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle applique plus de 90 lois et règlements pour le compte d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi que des accords internationaux.

## Notre contexte opérationnel

Pour comprendre le contexte opérationnel de l'ASFC, il faut d'abord se pencher sur le nombre de personnes et de marchandises que nous traitons chaque année. En 2003-2004, notre effectif, appuyés par nos systèmes opérationnels, a servi plus de 200 000 importateurs et exportateurs commerciaux et plus de 92 millions de voyageurs. Il a traité plus de 71 millions de voyageurs terrestres, 18 millions de voyageurs aériens, 276 000 passagers ferroviaires, 2,9 millions de passagers maritimes et plus de 11 millions de mainlevées dans le secteur commercial d'une valeur totale approximative de 350 milliards de dollars. Il a saisi plus de 400 millions de dollars de stupéfiants; il a enregistré plus de 3 600 infractions au *Code criminel* à la frontière; il a entamé 291 poursuites criminelles pour des infractions à la *Loi sur les douanes*; il a mené près de 30 000 enquêtes sur l'immigration; il a détenu plus de 13 400 personnes pour des infractions en matière d'immigration. Il a saisi environ 31 millions de dollars conformément aux nouvelles responsabilités prévues par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, dont 11 millions de dollars ont été confisqués par l'État. Afin de protéger l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles du Canada dont dépendent des aliments salubres et de haute qualité, il a renvoyé plus de 232 000 personnes à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour un examen approfondi, ce qui a donné comme résultat plus de 64 000 interceptions de sols, de plantes, de produits végétaux, de viande et de produits carnés prohibés.

Sur le plan administratif, nous avons recouvré plus de 3,3 milliards de dollars de droits à l'importation et 22 milliards de dollars de taxes sur les produits et services (TPS). Nous avons résolu plus de 7 000 oppositions à des décisions des douanes, moins de 10 % des oppositions donnant lieu à un autre appel. Nous avons également protégé les entreprises canadiennes contre le dumping ou le subventionnement déloyal de marchandises en faisant respecter la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et, de ce fait, avons protégé 35 000 emplois et 12,6 milliards de production canadienne en 2003-2004.

L'ASFC offre aux Canadiens des services frontaliers intégrés qui appuient les priorités relatives à la sécurité nationale et qui facilitent la circulation des personnes et des marchandises légitimes à la frontière. Nos opérations, bien qu'elles soient complexes et variées, reposent sur le principe que les personnes et les entreprises respectent les lois et les règlements. Même si la grande majorité d'entre eux fait preuve d'observation, nous avons mis en place des stratégies de gestion des risques qui permettent d'identifier les personnes et d'intercepter les marchandises à risque élevé.

L'intégration au sein du portefeuille de SPPC a permis à l'ASFC d'améliorer la synergie et l'interopérabilité et, ainsi, d'accroître sa capacité en matière de gestion des risques. En travaillant avec nos partenaires nationaux et internationaux à « repousser les frontières », nous pouvons gérer le risque à l'étranger pour non seulement protéger les Canadiens, mais aussi stimuler le commerce. En réduisant les risques liés à l'entrée au Canada de personnes ou de marchandises dangereuses, nous pouvons accroître la confiance des investisseurs dans la sécurité de nos frontières.

Nous prenons des mesures pour mettre en place de nouvelles initiatives conjointes avec nos homologues américains afin d'améliorer l'efficacité de notre frontière partagée. Il s'agit, entre autres, de multiplier les techniques de gestion des risques et d'employer des technologies innovatrices qui aident à accélérer le traitement des personnes et des marchandises légitimes. Une frontière qui reste ouverte aux déplacements et aux échanges commerciaux libres et sécuritaires est vitale pour les économies des deux pays.

Sur la scène internationale, nous participons activement à la défense des intérêts canadiens au sein de diverses organisations internationales, à la résolution des questions liées aux règles et aux exigences douanières internationales, ainsi qu'à l'harmonisation des normes. Nous appuyons aussi la participation du Canada aux négociations commerciales internationales et faisons valoir les droits et les obligations du Canada aux termes de divers accords. Nous faisons connaître et exportons les pratiques exemplaires canadiennes auprès d'organisations internationales, comme l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce. Nous prenons également part à un certain nombre de projets à long terme afin de fournir une assistance technique à d'autres administrations douanières pour les aider à renforcer leurs capacités et pour promouvoir les initiatives multilatérales visant à renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

En adoptant une approche stratégique afin de créer un contexte opérationnel plus souple, l'ASFC est mieux placée pour maintenir l'intégrité des frontières et relever les défis du monde d'aujourd'hui.

## Priorités et initiatives ministérielles

L'ASFC, qui commence sa deuxième année d'activités, mettra l'accent sur des opérations clés qui renforceront la sécurité publique tout en continuant de créer une frontière plus sûre et plus intelligente. Nos priorités clés pour 2005-2006 sont : la gestion intégrée de la frontière, une base organisationnelle solide, l'intégrité des programmes, un régime de gestion moderne et une approche fondée sur les connaissances.

Le récent dépôt du budget fédéral 2005 prévoit pour l'ASFC un financement supplémentaire de 433 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale et de force économique. Ce financement améliorera la capacité de l'ASFC à gérer l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au pays et qui en sortent et à assurer la sécurité et la prospérité économique de tous les Canadiens. Ces investissements sont essentiels pour permettre à l'ASFC de respecter ses engagements continus en matière de services novateurs et d'améliorations et pour offrir les meilleurs services frontaliers intégrés possible aux Canadiens.

Le financement annoncé dans le budget permettra à l'ASFC d'embaucher plus de personnel d'agence de services frontaliers pour répondre aux demandes accrues à des postes frontaliers clés au pays; de mettre en œuvre les recommandations de l'analyse du risque professionnel qui contribueront à la santé et à la sécurité de nos employés de première ligne; d'améliorer la prestation des services à l'endroit du public. De plus, l'ASFC pourra renforcer sa capacité organisationnelle pour offrir un soutien durable aux secteurs d'activité, mettre en pratique la fonction de contrôleur moderne et faire preuve d'une saine gestion financière.

L'ASFC disposera également d'un montant additionnel de 134 millions de dollars sur cinq ans pour les deux initiatives suivantes : l'initiative liée à la sécurité des conteneurs et celle concernant la sécurité maritime. Ainsi, nous serons en mesure d'aller de l'avant avec l'Initiative sur la sécurité des conteneurs, selon laquelle nous affecterons des agents à l'étranger pour améliorer les mesures de sécurité relatives aux expéditions qui entrent au Canada, en travaillant en partenariat avec les États-Unis. De plus, l'ASFC pourra jouer un rôle important dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à améliorer la sécurité maritime. En faisant progresser encore plus les initiatives liées à la sécurité maritime avec nos partenaires nationaux et internationaux, nous serons davantage en mesure de protéger les Canadiens.

Grâce à ce financement, l'ASFC ira de l'avant avec la vision du gouvernement d'une agence de gestion de la frontière novatrice et intégrée, ce qui viendra appuyer nos priorités clés pour 2005-2006 et renforcer notre engagement à « repousser les frontières ».

## **Gestion intégrée de la frontière**

La gestion intégrée de la frontière offre un guichet unique pour le public, les partenaires et les intervenants, tant nationaux qu'internationaux, grâce à l'élaboration, à la mise en place et au maintien de politiques, de programmes et d'initiatives intégrés.

Pour assurer la gestion intégrée de la frontière, il faut créer une plus grande certitude, prévisibilité et transparence, et renforcer la sécurité et accroître la facilitation du commerce international. De concert avec d'autres ministères, nous négocions et mettons en œuvre des accords et des arrangements commerciaux et de collaboration, tant bilatéraux que multilatéraux. Nous contribuons à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions, de cadres et de normes internationales afin de protéger et de faciliter le commerce mondial. Nous aidons aussi les pays en développement à atteindre leurs objectifs, grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique.

L'ASFC aide à faire valoir la place du Canada à titre de contributeur important et influent sur la scène internationale. Nous continuerons de travailler avec les organisations internationales, comme l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale du commerce, le groupe de travail de la Conférence des quatre nations, l'Organisation internationale pour les migrations et la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique, afin d'aider à défendre les intérêts et à exporter les pratiques exemplaires du Canada, y compris l'établissement et la promotion de règles, de procédures et de mesures internationales.

L'échange efficace et efficient de renseignements avec nos partenaires contribue également à notre approche rationalisée et intégrée de la gestion de la frontière et rend possible une souplesse accrue afin de répondre aux besoins opérationnels.

La promotion et l'amélioration des initiatives de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada-É.-U. et l'élaboration d'approches stratégiques à la gestion de la frontière, comme les Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF), permettront à l'ASFC de se prémunir contre les menaces nouvelles.

## **Base organisationnelle solide**

Une base organisationnelle solide s'appuiera sur des ressources humaines, une fonction de contrôleur et un système de régie solides qui maximisent notre capacité de gérer nos opérations, de respecter notre mandat et d'atteindre notre résultat souhaité.

L'ASFC a mis en place un réseau exhaustif de comités de la haute direction afin de bâtir une infrastructure solide en vue d'une prise de décisions efficaces. Par exemple, le Comité de l'examen du budget et des ressources s'assure que les ressources sont alignées sur les priorités de l'Agence et que les décisions se fondent sur l'optimisation des ressources.

L'ASFC a mis en place des stratégies et des cadres afin de devenir un fournisseur de services novateurs. Ses stratégies porteront sur l'intégration des composantes des programmes qui lui ont été transférées. L'ASFC a été chargée par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) d'entreprendre un examen exhaustif des ressources disponibles de l'Agence et de faire part de ses conclusions au SCT avant l'automne 2007. Cet exercice servira à informer les ministres du Conseil du Trésor et les organismes centraux de la capacité financière de l'Agence.

Les activités qui contribueront à la construction d'une base organisationnelle solide incluent le peaufinage de notre cadre de planification et de reddition des comptes, l'amélioration de notre capacité en matière d'analyse du contexte, l'offre de renseignements et de conseils sur la législation concernant l'Agence, la promotion de communications transparentes et rapides aux employés, l'offre de conseils et l'apport d'un soutien dans le domaine des communications stratégiques à la haute direction, au président et à la ministre responsable de l'ASFC, et l'assurance de l'uniformité des messages véhiculés dans les produits de communication externes.

## **Intégrité des programmes**

Pour atteindre l'intégrité des programmes, nous fournirons à la haute direction et au Comité de la vérification et de l'évaluation de l'Agence des renseignements indépendants et impartiaux, une assurance que les programmes et les systèmes fonctionnent comme ils le devraient, ainsi que des conseils et une assurance relativement à l'intégrité des cadres de gestion et de contrôle de l'Agence. Ces renseignements, qui peuvent servir à prendre des décisions et à rendre des comptes, permettent d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de nos politiques, programmes et initiatives.

## **Régime de gestion moderne**

Un régime de gestion moderne répond aux besoins et aux attentes des Canadiens en matière de saine gestion publique, de fonction de contrôleur moderne, de programmes gouvernementaux bien gérés, et d'ouverture, de transparence et de responsabilité accrues.

L'élaboration de plans clairs et pertinents ainsi que de mesures du rendement permettra de surveiller les résultats de façon plus efficace. Elle aidera l'ASFC à établir les priorités, à affecter les ressources et à améliorer la transparence et la responsabilité, sans oublier les services.

Une coordination étroite avec le ministère de la Justice, qui offre des conseils juridiques à l'ASFC, assurera le respect de la constitution et la prise de mesures administratives équitables au moment de mettre en œuvre et d'administrer toute nouvelle initiative (comme le Prédédouanement terrestre ou l'Initiative sur la sécurité des conteneurs) et la mise en œuvre continue des initiatives de la Déclaration sur la frontière intelligente.

Voici des exemples d'initiatives et d'activités qui permettront d'inaugurer un régime de gestion moderne à l'ASFC : application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (p. ex. élaboration d'un nouveau régime de dotation et de nouvelles structures de gestion des relations

de travail, établissement d'un lien entre la planification des ressources humaines et la planification et la gestion des activités opérationnelles, préparation de propositions de financement et mise sur pied d'un nouveau cadre de responsabilisation) et élaboration de l'initiative de la réforme de la classification des services frontaliers.

## **Approche fondée sur les connaissances**

Pour atteindre une approche fondée sur les connaissances, nous appliquerons des techniques novatrices, scientifiques et technologiques à l'élaboration des programmes, aux procédés de travail et aux solutions commerciales; nous perfectionnerons et maintiendrons les compétences des employés grâce à des approches innovatrices dans les domaines de la formation et de l'apprentissage; nous appuierons nos programmes opérationnels et organisationnels dans un environnement en constante évolution technologique; nous nous assurerons que les employés disposent de la bonne information au moment opportun afin de s'acquitter de leurs responsabilités et nous conserverons un effectif compétent.

Le travail de l'agent des services frontaliers a beaucoup évolué ces dernières années par suite des efforts déployés en vue de créer une frontière plus sûre et plus intelligente. Les agents des services frontaliers doivent se familiariser avec la nouvelle technologie de détection de la contrebande et utiliser de nouveaux systèmes qui visent à détecter les migrations clandestines et à mieux gérer les risques. Au cours des dernières années, une de nos principales priorités a consisté à veiller à ce que les agents de première ligne suivent l'évolution de nos activités, où la technologie et le renseignement jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien d'une frontière sûre qui encourage et facilite les échanges commerciaux et les déplacements. En appuyant notre effectif compétent au quotidien, nous obtiendrons une approche fondée sur les connaissances.

Voici quelques-unes des principales initiatives de l'ASFC qui nous permettront de réaliser nos priorités ministérielles :

<b>Principales initiatives de l'ASFC</b>	<b>Type</b>	<b>Dépenses prévues en 2005-2006</b>
Initiatives de la Déclaration sur la frontière intelligente	En cours	44,96 M\$
Initiatives de modernisation des douanes à la frontière	En cours	5,6 M\$
Stratégie sur les crimes de guerre (Budget 2005)	En cours	7,2 M\$
Capacité et sécurité améliorées (Budget 2005)	Nouveau	74,0 M\$
Sécurité maritime améliorée (Budget 2005)	Nouveau	10,7 M\$
Initiative sur la sécurité des conteneurs (Budget 2005)	Nouveau	6,6 M\$



## **Facteurs internes et externes**

L'ASFC fournit ses services et réalise ses programmes dans un environnement complexe qui évolue rapidement. Pour suivre le rythme de cette évolution et maintenir et accroître la confiance du client, nous devons clairement déterminer les facteurs internes et externes qui influent sur nous et nous devons y donner suite en organisant nos priorités, nos initiatives et nos investissements en conséquence. Un certain nombre de facteurs influenceront sur les priorités et les initiatives de l'ASFC.

Les facteurs internes à étudier comprennent : les défis liés à l'intégration et à l'amélioration des systèmes administratifs et financiers; les défis liés à l'intégration et à l'amélioration de nos systèmes et processus opérationnels; la gestion d'un service partagé pour les systèmes de technologie de l'information et administratifs avec l'Agence du revenu du Canada (ARC); les relations de travail; la conservation du personnel; la transition culturelle (p. ex. fusion des trois organismes d'origine); les priorités contradictoires et les demandes multiples à l'Agence; la stratégie relative à la formation et à l'apprentissage (p. ex. il manque de ressources qualifiées pour analyser les besoins en matière de formation et élaborer le matériel de cours, ce qui constitue un défi pour la formation polyvalente et l'intégration des fonctions).

Les facteurs externes à étudier comprennent : les menaces à la sécurité de la société canadienne; une économie fluctuante; la protection des renseignements personnels (établissement d'un équilibre entre le besoin de recueillir et d'échanger des renseignements pertinents et le besoin de protéger les renseignements personnels); les demandes multiples du public, des partenaires et des intervenants à la frontière.

## Cadre stratégique de l'ASFC

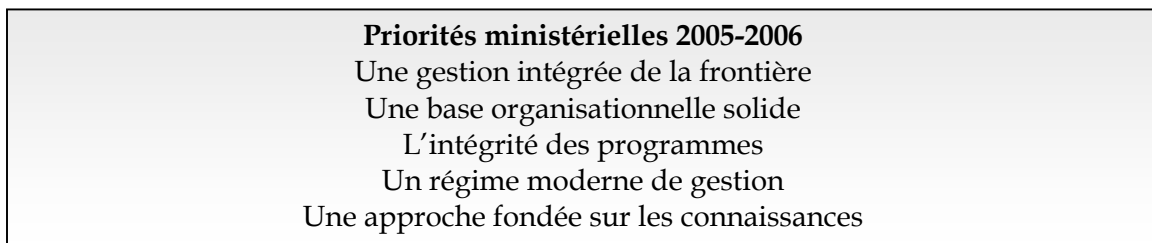
**Mandat de l'ASFC :**

L'Agence est chargée de fournir des services frontaliers intégrés contribuant à la mise en oeuvre des priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique et facilitant le libre mouvement des personnes et des biens – notamment les animaux et les végétaux – qui respectent toutes les exigences imposées sous le régime de la législation frontalière.  
(Tiré du projet de loi C-26 proposé, *Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada*)

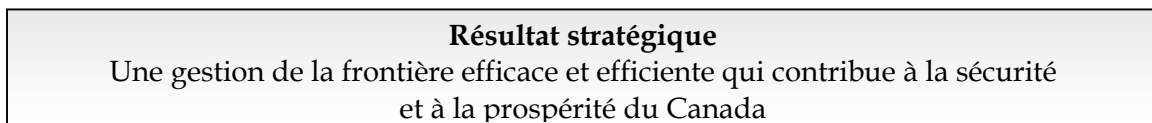
**Mission de l'ASFC :**

Assurer la sécurité et la prospérité du Canada en gérant l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent

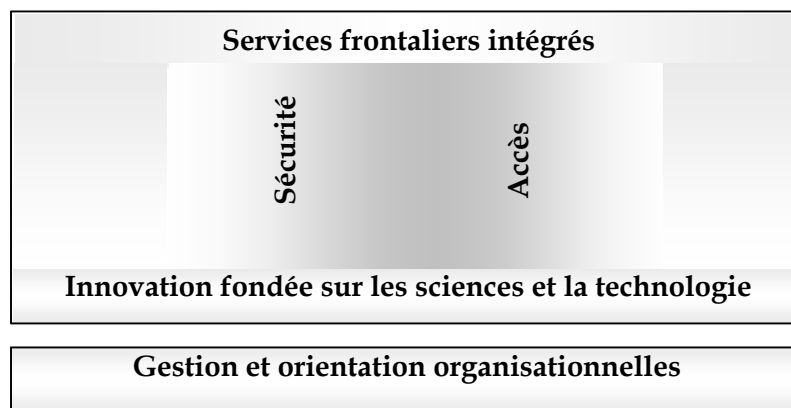
**Nous réussissons si nous atteignons nos :**



**Nous mesurerons notre réussite en fonction de l'atteinte de notre :**



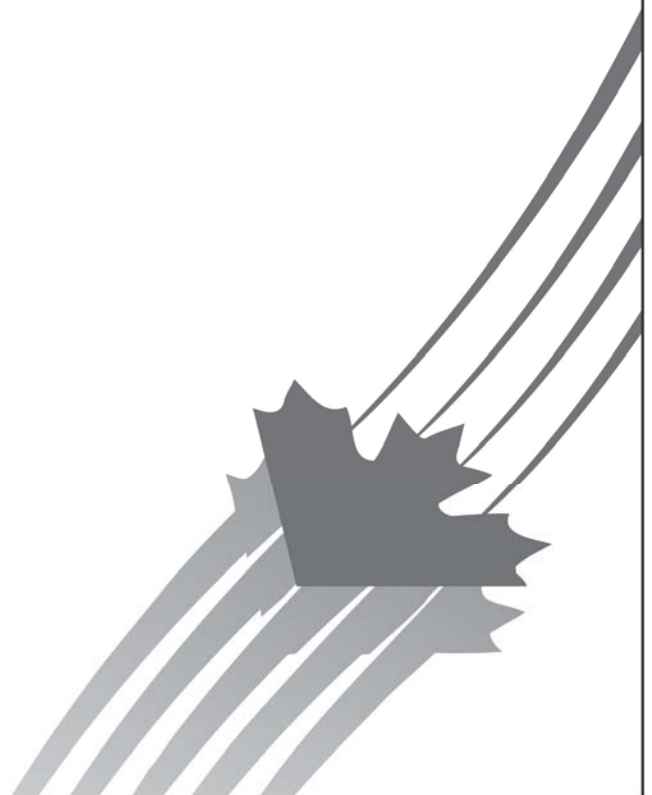
**Nous gérons nos activités à l'aide de nos :**



**Nous serons guidés par nos :**



# **SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**



## Préface

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) élabore présentement son Architecture d'activités de programme (AAP). Au cours de l'automne 2004, elle a présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) une AAP structurée selon un résultat stratégique étoffé et quatre activités de programme. Depuis, les consultations avec la direction de l'Agence ainsi que le peaufinage de la structure organisationnelle ont entraîné la simplification du résultat stratégique et le changement d'appellation de trois des quatre activités de programme, appellations qui désormais explicitent davantage nos opérations (*fig. 1 et 2*). Ces modifications ne changent en rien l'engagement de l'Agence à l'égard de ses priorités ministérielles et des priorités du gouvernement du Canada. L'ASFC mesurera sa réussite en fonction de l'atteinte du résultat stratégique (*fig. 1 et 3*).

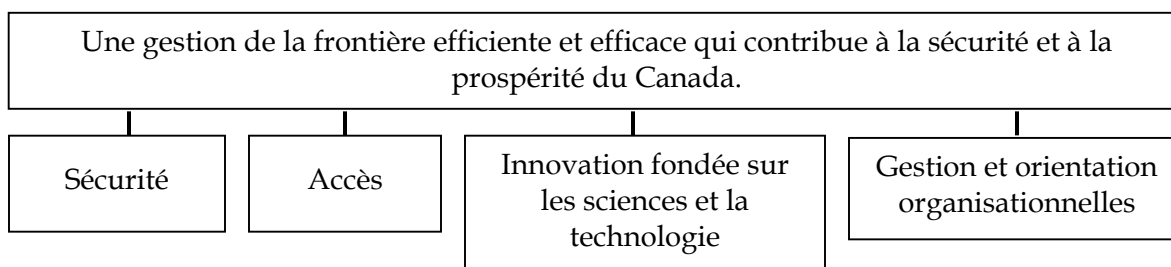
Fig. 1 Simplification du résultat stratégique : un résultat stratégique unique

Résultat stratégique pour 2004-2005	Résultat stratégique pour 2005-2006
Le Canada reçoit tous les avantages sociaux et économiques découlant de la libre circulation des personnes et des marchandises à des frontières ouvertes sécuritaires. La sécurité nationale du Canada est maintenue grâce à notre rapidité de réaction face aux menaces et à nos mesures d'interception et de répression. L'observation de la législation frontalière demeure solide.	Une gestion de la frontière efficiente et efficace qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

Fig. 2 Simplification du résultat stratégique : nouvelle appellation des activités de programme

Activités de programme pour 2004-2005	Activités de programme pour 2005-2006
Exécution de la loi	Sécurité
Admissibilité	Accès
Innovation et technologie	Innovation fondée sur les sciences et la technologie

Fig. 3 Architecture d'activités de programme pour 2005-2006



Avec l'introduction récente de l'Architecture d'activités de programme mandatée par le SCT, et l'évolution constante de l'ASFC, nous en sommes actuellement à simplifier nos indicateurs de rendement et nos résultats attendus de l'année dernière, afin de refléter plus exactement les activités réelles de l'organisation. Ces éléments seront présentés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007*. La présente section renferme quelques exemples de ces éléments sous Résultats attendus.

## Activité de programme : Exécution de la loi (Sécurité)

### Résultat stratégique

Une gestion de la frontière efficiente et efficace qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

### Analyse de l'Exécution de la loi (Sécurité) en fonction du résultat stratégique

L'Exécution de la loi (Sécurité) est une activité de programme qui soutient notre résultat stratégique en veillant à l'application de la législation frontalière canadienne, en fournissant des renseignements précis aux décideurs et en étant le point de convergence des relations de l'ASFC avec les organismes partenaires de sécurité et du renseignement et les services d'application de la loi.

### Description de l'activité de programme

L'Exécution de la loi (Sécurité) a pour tâche de renforcer la sécurité nationale. Pour ce faire, elle élabore les politiques et les procédures appropriées, établit des partenariats et dote les agents des services frontaliers des outils dont ils ont besoin, comme de l'équipement de détection de la contrebande et des appareils de détection par radioscopie et rayons gamma modernes. Cette activité de programme est responsable de la collecte, de l'analyse et de la communication du renseignement visant les menaces à la sécurité nationale, ce qui comprend le terrorisme, la contre-prolifération, les crimes de guerre, le crime organisé, la contrebande, la fraude et la migration clandestine.

L'Exécution de la loi (Sécurité) fonde ses décisions sur le renseignement pour identifier les voyageurs à risque élevé et les marchandises de contrebande susceptibles d'entrer au Canada. En collaboration avec ses partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux, l'ASFC « repousse ses frontières » et filtre les personnes et les marchandises le plus tôt possible au cours de leur itinéraire (à l'étranger, lors du transit ou à l'arrivée à la frontière canadienne). La réception et l'examen à l'avance de la documentation amélioreront notre capacité à cibler les personnes et les marchandises non admissibles et à interdire leur entrée au pays. Ces mesures nous permettront également de dissuader ceux qui seraient tentés de commettre des activités d'immigration illégales ou d'importer des marchandises dangereuses pour la santé et la sécurité publiques. L'Exécution de la loi (Sécurité) est notamment responsable d'enquêter sur les personnes agissant à l'encontre de la législation frontalière canadienne et de faire la recommandation d'intenter des poursuites. Il lui incombe également de détenir et de renvoyer

les personnes n'ayant aucun droit légal de demeurer au Canada, en particulier celles qui présentent une menace pour la société canadienne.

## Résultats attendus

L'Exécution de la loi (Sécurité) contrôlera l'évolution de ses activités, qu'elle comparera aux résultats attendus au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau ci-dessous contient des exemples possibles de résultats attendus et d'indicateurs de rendement qui seront établis au cours de 2005-2006.

	Initiative/Service	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Exécution de la loi (Sécurité)	Initiative sur la sécurité des conteneurs (ISC)	Capacité accrue d'intercepter le fret renfermant des produits pouvant représenter une menace avant qu'ils n'atteignent les côtes canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de marchandises ciblées</li> <li>• % de marchandises interceptées</li> <li>• N<sup>bre</sup> d'examens ayant permis la détection de contrebande</li> <li>• Qualité du renseignement lié à la sécurité des conteneurs</li> </ul>
	Agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM)	Bonne capacité de combattre la migration clandestine, y compris le trafic de personnes et de migrants illégaux en Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % de voyageurs aériens non munis des documents voulus ayant été interceptés avant leur départ pour le Canada</li> <li>• Qualité du renseignement lié à la migration clandestine</li> </ul>
	Enquêtes des douanes	Enquête réussie et poursuite des personnes ayant enfreint la législation douanière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réussite pour les condamnations</li> <li>• Valeur des saisies et des sanctions pécuniaires</li> </ul>
	Exécution de la loi en matière d'immigration	Renvoi efficace des personnes n'ayant aucun droit légal de demeurer au Canada, en particulier celles représentant une menace pour la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N<sup>bre</sup> de renvois de personnes n'ayant aucun droit légal de demeurer au Canada</li> <li>• N<sup>bre</sup> de personnes détenues pour avoir enfreint la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (LIPR)</li> </ul>

## **Priorités ministérielles soutenues par : Exécution de la loi (Sécurité)**

L'Exécution de la loi (Sécurité) contribue aux priorités ministérielles suivantes : la gestion intégrée de la frontière, l'intégrité des programmes et une approche fondée sur les connaissances.

La gestion intégrée de la frontière sera possible grâce à la coordination des activités liées à l'exécution et au renseignement dans les bureaux d'entrée, les bureaux intérieurs et les bureaux à l'étranger, en collaboration avec les intervenants et les partenaires internes et externes. L'Exécution de la loi (Sécurité) « repousse les frontières » en filtrant, en ciblant et en interceptant les personnes non admissibles et les marchandises de contrebande le plus tôt possible au cours de leur transport vers le Canada. Les agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM), par exemple, sont en poste à des bureaux sélectionnés à l'étranger, dans le but d'intercepter les voyageurs ne disposant pas des documents appropriés, de former le personnel des compagnies aériennes et d'assurer la liaison avec les autorités locales. Dans les bureaux d'entrée et les bureaux intérieurs du Canada, l'Exécution de la loi (Sécurité) contribue à une gestion efficace de la frontière en s'occupant du renseignement, des évaluations du risque, des enquêtes, des saisies de marchandises de contrebande et du renvoi de ceux qui contreviennent à la législation canadienne.

L'Exécution de la loi (Sécurité) est le point de convergence des relations avec les organismes partenaires du renseignement et d'application de la loi qui participent à la gestion de la frontière. De plus, cette activité de programme joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'initiatives bilatérales ou multilatérales comme le Plan d'action pour une frontière intelligente (avec les États-Unis) et le « Nouveau partenariat » (avec les États-Unis et le Mexique). Elle devrait également jouer un rôle prépondérant dans la mise sur pied d'initiatives communes avec nos partenaires nationaux et internationaux du secteur de l'application de la législation frontalière. Les unités mixtes des produits de la criminalité, la stratégie sur les crimes de guerre et, en collaboration avec les États-Unis, les Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) et l'Initiative sur la sécurité des conteneurs (ISC) ne sont que quelques exemples de ces initiatives.

L'intégrité des programmes sera possible grâce à l'élaboration de politiques et de programmes qui faciliteront l'entrée au Canada des personnes et des marchandises à faible risque tout en concentrant les ressources dans les secteurs à risque élevé. L'Exécution de la loi (Sécurité) établit l'équilibre entre le besoin de recueillir et de communiquer des informations pertinentes et la nécessité de respecter la vie privée des personnes, et favorise l'interopérabilité des systèmes d'information de l'ASFC avec ceux de ses ministères et organismes partenaires. D'autre part, cette activité de programme appuie cette priorité en faisant preuve de leadership quant à la promotion de l'intégrité des documents au sein du gouvernement, ce qui comprend l'élaboration de stratégies visant à prévenir l'utilisation frauduleuse de pièces d'identité et de titres de voyage.



Une approche fondée sur les connaissances sera possible grâce à une approche organisationnelle « fondée sur les renseignements », selon laquelle les décisions liées à l'orientation et aux programmes seront fondées sur des renseignements précis et des analyses. Pour ce faire, nous mettons au point des stratégies pour créer une bonne capacité d'évaluation des renseignements et améliorer les compétences de nos employés au moyen de la formation et du développement professionnel pertinents.

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
390 643	403 065	408 421

**Ressources humaines (ETP)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4 003	4 055	4 068

## Activité de programme : Admissibilité (Accès)

### Résultat stratégique

Une gestion de la frontière efficiente et efficace qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

### Analyse de l'Admissibilité (Accès) en fonction du résultat stratégique

L'Admissibilité (Accès) est une activité de programme qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada. Pour ce faire, elle élabore des programmes et des politiques opérationnelles de portée nationale visant l'admissibilité, les mécanismes de traitement et de recours pour l'importation et l'exportation des marchandises et la circulation des personnes, ainsi que l'étude des plaintes liées à des pratiques commerciales déloyales.

### Description de l'activité de programme

L'Admissibilité (Accès) veille à la circulation légitime des personnes et des marchandises, encourage l'observation de la législation frontalière et assure des règles du jeu équitables pour les voyageurs et les négociants légitimes. Les activités de programme comprennent : l'élaboration de politiques et de procédures nationales; l'harmonisation des règles et des normes avec nos partenaires du monde entier; la prestation de services étendus en vue d'informer les gens et les entreprises de leurs droits et obligations conférés au titre de la législation frontalière; la conduite d'inspections et la participation à l'application de lois et de règlements visant d'autres ministères; l'examen des demandes des ressortissants étrangers désireux d'entrer au Canada, en prenant les décisions appropriées à l'égard de leur statut et en les conseillant au sujet des politiques et des questions d'immigration; l'application du classement tarifaire et de l'établissement de la valeur; l'évaluation des classements tarifaires; l'administration des incitatifs commerciaux; l'interception des importations prohibées; la perception des droits et des taxes; la prise de mesures relatives aux droits antidumping et compensateurs; le contrôle des programmes et des politiques; la vérification de l'origine; la vérification de l'observation, afin de s'assurer de la conformité à la loi; l'accomplissement de procédures de recours. Finalement, l'Admissibilité (Accès) offre orientation et conseils aux intéressés relativement au traitement des personnes et des marchandises à notre frontière.

## Résultats attendus

L'Admissibilité (Accès) contrôlera l'évolution de ses activités, qu'elle comparera aux résultats attendus au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau ci-dessous contient des exemples possibles de résultats attendus et d'indicateurs de rendement qui seront établis prochainement.

	Initiative/Service	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Admissibilité (Accès)	Traitement des marchandises et des personnes fondé sur le risque (services des douanes, d'immigration et d'inspection des aliments)	Passage de la frontière simplifié pour les personnes et les marchandises à faible risque et examen plus approfondi des personnes et des marchandises à risque élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques des bureaux d'entrée</li> <li>• Temps d'attente à la frontière (pour les personnes et les marchandises)</li> <li>• N<sup>bre</sup> de personnes et de marchandises jugées inadmissibles</li> <li>• Taux de renvois relatifs aux mesures prises</li> </ul>
	Enquêtes relatives à des allégations de pratiques commerciales déloyales	Règles du jeu équitables pour les commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N<sup>bre</sup> de décisions de dumping et de subventionnement (par pays)</li> <li>• N<sup>bre</sup> de conclusions de dommage (par pays)</li> <li>• Emplois canadiens protégés</li> </ul>
	Services de recours	Un processus de règlement des différends juste, transparent et dans les délais prescrits respectant le droit de recours fondamental des Canadiens qui traitent avec l'ASFC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge des inventaires</li> <li>• Tendances vis-à-vis les annulations de décisions par les autorités supérieures</li> </ul>

## **Priorités ministérielles soutenues par : Admissibilité (Accès)**

L'Admissibilité (Accès) contribue aux priorités ministérielles suivantes : la gestion intégrée de la frontière, l'intégrité des programmes et un régime de gestion moderne.

La gestion intégrée de la frontière sera possible grâce à l'élaboration de politiques opérationnelles et de programmes de portée nationale conçus pour offrir au public, aux partenaires et aux intervenants un service de guichet unique. Les nouvelles politiques et procédures tiendront compte des objectifs de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada/États-Unis et de notre besoin de « repousser les frontières ». À titre d'exemple, des programmes tels que CANPASS, NEXUS et Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) nous permettent d'évaluer le niveau de risque que présentent les voyageurs et les transporteurs préapprouvés avant leur arrivée au Canada. Le précontrôle dans nos principaux aéroports internationaux des voyageurs aériens allant aux États-Unis est une autre illustration de notre réussite à travailler en collaboration avec les États-Unis.

L'intégrité des programmes sera possible grâce à notre travail continu d'élaboration de politiques et d'orientation fonctionnelle, et grâce à l'étude, à l'évaluation et à la mise en œuvre éventuelle des recommandations découlant des examens dont font présentement l'objet certains programmes de l'Admissibilité (Accès). Cette dernière veillera à l'observation et à l'uniformité, et s'assurera que les règles du jeu sont équitables pour les négociants légitimes, afin que les entreprises canadiennes soient traitées de façon juste et équitable. L'intégrité des programmes nous permettra de nous assurer que nous prenons les décisions appropriées quant à l'octroi du statut de réfugié et à la délivrance de documents aux ressortissants étrangers désireux d'entrer au Canada. Afin de soutenir cette priorité ministérielle, nous élaborerons une stratégie intégrée de recours visant à regrouper sous une seule structure l'ensemble des responsabilités entourant les recours. Cette mesure nous aidera à offrir un mécanisme de règlement des différends juste, transparent et opportun qui tient compte du droit fondamental des Canadiens de porter en appel les décisions de l'ASFC.

Dans le cadre de nos efforts d'amener l'ASFC vers un régime de gestion moderne, nous étudierons la possibilité de recourir à des technologies innovatrices en vue d'établir une infrastructure comptable moderne et améliorée, qui tient compte aussi bien des politiques et de la législation appliquées par l'Agence que des besoins de la clientèle. Ainsi, nous pourrions assurer l'intégrité de nos processus de comptabilisation des recettes et de gestion de trésorerie.

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
653 011	672 783	682 354

**Ressources humaines (ETP)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7 840	7 894	7 911

## Activité de programme : Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)

### Résultat stratégique

Une gestion de la frontière efficiente et efficace qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

### Analyse d'Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) en fonction du résultat stratégique

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) est une activité de programme qui permet et appuie une gestion efficiente et efficace de la frontière. Elle tient un rôle important dans la protection des Canadiens contre les risques existants et les nouvelles menaces, grâce à l'élaboration, la mise en œuvre, la prestation et la maintenance de solutions fondées sur les sciences et la technologie novatrices et rentables.

### Description de l'activité de programme

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) met l'accent sur l'utilisation des capacités scientifiques et technologiques de l'ASFC pour développer la gestion frontalière modernisée et accroître l'efficacité et l'efficience des opérations à la frontière. Ces capacités comprennent : le pouvoir de repousser les frontières; la production opportune de solutions novatrices; l'allègement du fardeau de l'observation; la facilitation des échanges commerciaux et des voyages légitimes. Cette activité de programme offre à l'Agence une gamme diversifiée de services et de solutions scientifiques, analytiques et technologiques qui favorisent : l'identification et l'interception des personnes et des marchandises à risque élevé; la collaboration ainsi que l'échange d'informations avec les partenaires de programmes; la mise en place de systèmes et de solutions scientifiques permettant de traiter efficacement les personnes et les marchandises selon des conditions fondées sur le risque.

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) assure le fonctionnement de plus de 50 systèmes nationaux, en service nuit et jour, qui soutiennent les programmes visant le secteur commercial et la filière des voyageurs. Cette activité de programme assure aux employés et partenaires de l'Agence une grande accessibilité aux systèmes essentiels. Elle permettra de normaliser l'infrastructure de la TI et de mettre celle-ci en commun avec les clients, les applications et les secteurs d'activité. Elle permet également d'établir un partenariat avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), en vue de mettre à profit nos capacités ainsi que les installations et

les technologies dont nous disposons, et de partager les coûts de mise en œuvre de nouvelles technologies.

## Résultats attendus

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) contrôlera l'évolution de ses activités, qu'elle comparera aux résultats attendus au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau ci-dessous contient des exemples possibles de résultats attendus et d'indicateurs de rendement qui seront établis prochainement.

	Initiative/ Service	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)	Solutions scientifiques ou de système	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuité des opérations assurée</li> <li>Prestation maximisée d'activités et de services frontaliers sécuritaires, accessibles et efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de pannes de système imprévues</li> <li>satisfaction de la clientèle face au soutien</li> <li>Utilisation efficiente de la technologie et des sciences</li> <li>Degré de connectivité</li> </ul>
	Transformation de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue pour l'échange d'informations entre systèmes</li> <li>Prestation maximisée d'activités et de services frontaliers sécuritaires, accessibles et efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de nouvelles solutions abordables et durables</li> <li>Réalisation de projets efficace - % de projets exécutés dans les délais prescrits et dans les limites du budget</li> <li>Interopérabilité - nombre de nouveaux interfaces et services ayant trait à l'interopérabilité</li> <li>Processus commerciaux améliorés - nombre de nouveaux processus mis en oeuvre</li> </ul>

## Priorités ministérielles soutenues par : Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) contribue aux priorités ministérielles suivantes : la gestion intégrée de la frontière, une base organisationnelle solide, l'intégrité des programmes, un régime de gestion moderne et une approche fondée sur les connaissances.

La gestion intégrée de la frontière sera possible grâce à l'élaboration et à la maintenance de systèmes intégrés de gestion de la frontière et de processus ayant pour résultats : la circulation sécuritaire des personnes et des marchandises; une infrastructure sécuritaire; l'échange d'informations et la coordination avec les partenaires internes, nationaux et internationaux de l'ASFC. Cette activité de programme contribue au principe de

frontière intégrée en « repoussant les frontières » au moyen de la simplification des processus, et en élaborant des solutions innovatrices qui protégeront le grand public et la chaîne d'approvisionnement du Canada.

Une base organisationnelle solide sera possible grâce à l'assurance que des approches de gouvernance et de gestion sont en place pour gérer les ressources de technologie de l'information de l'Agence ainsi que les liens de services technologiques que nous avons avec d'autres ministères; grâce à l'établissement et à la gestion du matériel, des logiciels et des marchés de services fournis par des tiers; grâce à la gestion d'ententes pour l'acquisition, l'exploitation et la gestion du cycle de vie du matériel de la TI et des logiciels.

L'intégrité des programmes sera possible grâce à la continuité des activités des systèmes et des services. Ainsi, l'ASFC améliorera sa capacité à offrir des programmes de base novateurs en temps opportun, réduira le fardeau de l'observation et facilitera les échanges commerciaux et les voyages légitimes. En collaboration avec d'autres activités de programme, Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) travaille avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour s'assurer de l'interopérabilité et de l'efficacité des systèmes et des processus de l'ASFC.

Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) adopte un régime de gestion moderne en optant pour une approche entrepreneuriale et de gestion de portefeuille vis-à-vis de la conception et de l'élaboration de projets importants. Ce processus sera chapeauté par une nouvelle structure organisationnelle. Cette approche tient compte des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'égard de la gestion de projet, et met l'accent sur la prise de décisions, la responsabilisation et la communication, particulièrement en ce qui a trait à la consultation et à la participation des intervenants.

Une approche fondée sur les connaissances sera possible grâce à la mise en œuvre des systèmes d'information, des bases de données et des liens de communication qui faciliteront l'acquisition des connaissances et le partage de celles-ci entre les employés de l'ASFC. De plus, des solutions commerciales sont en voie d'élaboration au moyen de systèmes et processus novateurs, scientifiques et technologiques, pour appuyer nos programmes opérationnels et organisationnels dans un environnement en constante évolution technologique.

### **Ressources financières (en milliers de dollars)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
81 808	84 208	89 112

### **Ressources humaines (ETP)**

2005-2006	2006-2007	2007-2008
468	474	489



## Activité de programme : Gestion et orientation organisationnelles

L'ASFC poursuit sa phase de « transition », dans laquelle elle continue à : revoir son cadre de planification et de présentation des rapports; établir une structure de régie; effectuer l'intégration des fonctions et des systèmes organisationnels; régler les questions liées aux ressources humaines; établir une structure de régie associée aux systèmes de ressources humaines et financières communs à l'ASFC et à l'ARC; regrouper les opérations des organismes d'origine dans les bureaux d'entrée; mettre sur pied une unité des services juridiques.

### Description de l'activité de programme

Gestion et orientation organisationnelles s'assure que l'ASFC dispose des ressources humaines, de la fonction de contrôle et de l'orientation organisationnelle nécessaires pour maximiser sa capacité à gérer ses opérations de façon stratégique, à s'acquitter de son mandat, à respecter les normes d'excellence exigées de la part d'un organisme gouvernemental moderne, à répondre aux attentes des parlementaires et des Canadiens. Cette activité de programme met en place des cadres et des stratégies modernes afin de permettre à l'Agence de gérer ses activités de façon transparente et responsable.

### Initiatives influant sur les priorités ministérielles

Gestion et orientation organisationnelles appuie les priorités ministérielles suivantes : la gestion intégrée de la frontière, une base organisationnelle solide, l'intégrité des programmes, un régime de gestion moderne et une approche fondée sur les connaissances. Certaines initiatives particulières associées à l'activité de programme Gestion et orientation organisationnelles sont décrites ci-après.

**Initiative :** La réforme de la classification des services frontaliers (norme Frontière/Border)

La réforme de la classification de l'ASFC fait partie du vaste plan de modernisation des normes de classification du gouvernement. L'une de nos tâches consiste à créer pour l'ASFC un nouveau régime de ressources humaines à partir de ceux des organismes d'origine, qui possèdent chacun leur propre plan de classification et de rémunération. La norme de classification Frontière/Border sera adaptée aux besoins de l'ASFC.

L'ASFC collabore, entre autres, avec l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, les syndicats et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les mesures suivantes

seront prises afin de respecter les priorités ministérielles : élaborer la nouvelle norme; examiner la structure organisationnelle et les descriptions de travail; négocier de nouveaux taux de rémunération; évaluer et convertir tous les emplois Frontière/Border; intégrer les systèmes et fonctions de ressources humaines des trois organismes d'origine.

**Initiative :** La mise en application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*

La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* vise à assurer une dotation en personnel transparente et accélérée, à favoriser la coopération dans les relations patronales-syndicales, à promouvoir l'apprentissage, la formation et le perfectionnement professionnel continu pour l'ensemble des employés, et à préciser les rôles et les responsabilités de chacun. La *Loi* mettra en œuvre les nouvelles *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, et modifiera la *Loi sur le Centre canadien de gestion* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les mesures suivantes seront prises afin de respecter les priorités ministérielles : élaborer un nouveau régime de dotation, établir de nouvelles structures de relations de travail et créer des stratégies pour mettre en œuvre ces changements; veiller à ce que la planification des ressources humaines tienne compte de la planification et de la gestion des activités opérationnelles; analyser les besoins, établir une équipe de conception et mettre sur pied un plan de projet assorti de propositions de financement; établir un cadre de responsabilisation de dotation avec la Commission de la fonction publique.

**Initiative :** La vision relative aux bureaux d'entrée

La vision relative aux bureaux d'entrée de l'ASFC vise à solidifier l'approche de guichet unique de l'ASFC qui, en définitive, regroupera les tâches des organismes d'origine dans les bureaux d'entrée.

Les mesures suivantes seront prises afin de respecter les priorités ministérielles : regrouper et modifier les programmes de formation initiale des trois organismes d'origine; regrouper les méthodes de recrutement des nouveaux employés; créer un niveau unique d'emploi pour les agents des services frontaliers de l'ASFC, avec le soutien de la direction et selon une structure établie; donner aux agents la formation et les outils nécessaires pour respecter les priorités des différents programmes; fournir une formation et une intégration polyvalentes à l'effectif actuel (soit les gestionnaires, les agents aux bureaux d'entrée et les agents frontaliers assumant des fonctions de douane, d'immigration et d'inspection des aliments); fournir une formation et des attributions de tâches spécialisées dans les secteurs où une compréhension poussée de certains programmes est nécessaire.

**Initiative :** L'harmonisation et l'intégration des systèmes, des pratiques et des politiques relevant des finances et de l'administration

L'ASFC veille à ce que les mécanismes de régie soient en place afin que les ressources de l'Agence soient bien gérées et contrôlées, et fait état de l'optimisation des ressources. Les

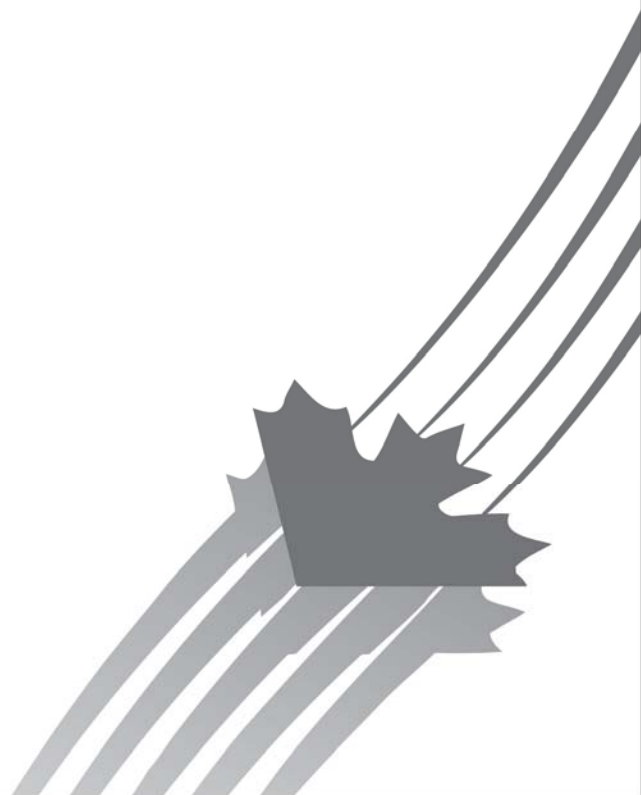
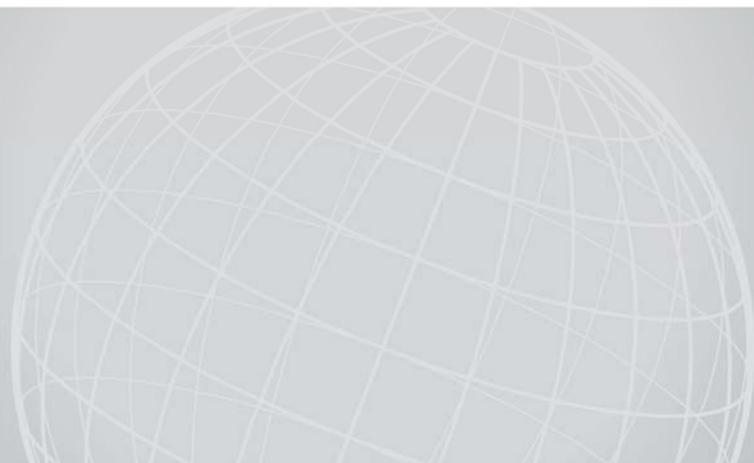
mesures suivantes seront prises afin de respecter les priorités ministérielles : harmoniser et regrouper les politiques et les pratiques financières et administratives venant des trois organismes d'origine; mettre en œuvre des protocoles d'entente visant le soutien des systèmes partagés avec l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments; terminer l'intégration des informations relatives aux ressources humaines et financières provenant des organismes d'origine; produire les comptes publics et les états financiers de l'Agence; effectuer l'intégration des politiques administratives des organismes d'origine visant, entre autres, la sécurité et les acquisitions; établir des dispositions au sujet des locaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi qu'avec les ministères partenaires en ce qui a trait aux activités de l'ASFC à la frontière; négocier et établir une structure de régie relativement aux systèmes de ressources humaines et financières communs à l'ASFC et à l'ARC.

<b>Répartition des ressources de gestion et d'orientation organisationnelles dans les autres activités de programme pour 2005-2006</b>				
	<b>Admissibilité (Accès)</b>	<b>Exécution de la loi (Sécurité)</b>	<b>Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)</b>	<b>TOTAL</b>
Ressources MJANR pour 2005-2006 ( <i>en milliers de dollars</i> )	61 481	20 910	4 618	87 009
Ressources humaines (ETP)	601	204	45	850
Pourcentages	70,7 %	24,0 %	5,3 %	100,0 %

<sup>1</sup> Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR)



# SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



## Déclaration de la direction

Je présente, pour dépôt devant le Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le document en question a été préparé selon les principes de présentation du *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*.

- Il respecte les obligations d'information décrites dans le guide du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il se fonde sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'énoncée dans la Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et exacts;
- Il sert de fondement à la reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs accordés;
- Les sommes indiquées correspondent aux montants approuvés par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et les priorités, ainsi que pour le Budget des dépenses et les comptes publics prévus dans le Rapport ministériel sur le rendement.

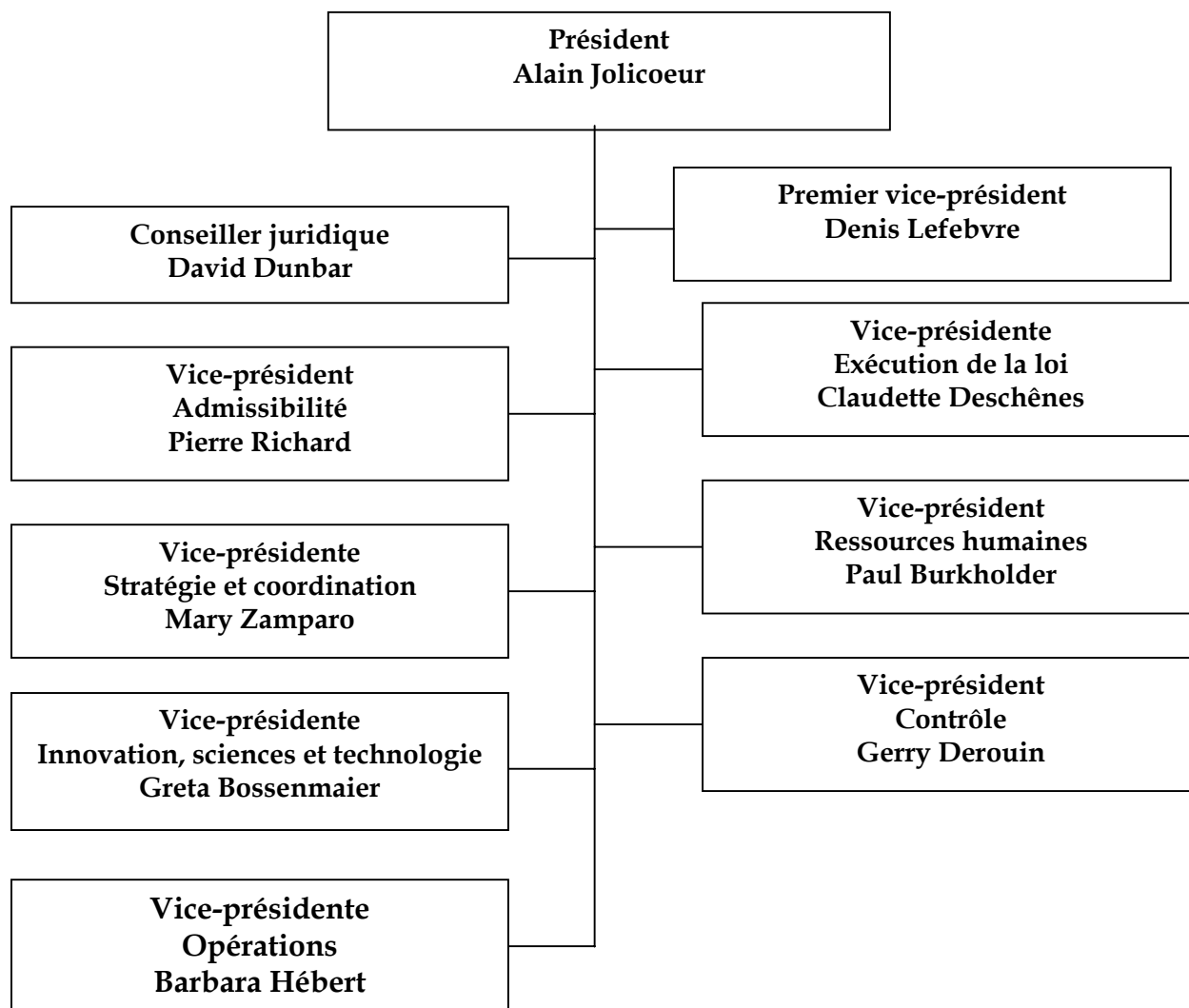


Le président,

Alain Jolicoeur

Agence des services frontaliers du Canada

## Organisation



L'ASFC se compose de sept directions générales qui s'occupent de quatre activités de programmes, soit : l'exécution de la loi (sécurité), l'admissibilité (accès), l'innovation et la technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie) et la gestion et l'orientation organisationnelles. Chaque direction générale est dirigée par un vice-président (VP) qui relève directement du président.

La Direction générale des opérations est présente dans huit régions : l'Atlantique, le Québec, le Nord de l'Ontario, Toronto, Windsor/St. Clair, Niagara Falls/Fort Erie, les Prairies et le Pacifique. Les directions générales de l'admissibilité et de l'exécution de la loi élaborent les programmes et les politiques qu'applique la Direction générale des opérations. La Direction

générale de l'innovation, des sciences et de la technologie travaille avec ces directions générales et les Opérations afin que nous maximisions notre capacité de soutenir des opérations efficaces et efficaces au moyen de l'élaboration et de la prestation de solutions et de services novateurs. À la base de notre travail entourant les politiques, les programmes et les opérations se trouvent les fonctions stratégiques et habilitantes indispensables qui couvrent les directions générales de la stratégie et de la coordination, des ressources humaines et du contrôle, ainsi que les Services juridiques.

Nous avons choisi cette structure afin de favoriser des synergies internes solides entre tous les secteurs de programme, et pour que toutes les fonctions puissent clairement rendre compte de leurs obligations. Tous nos efforts sont axés sur l'optimisation et le soutien du rendement de nos services de première ligne.



Tableau 1 : Dépenses prévues de l'Agence et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Activités de programmes</b>				
Admissibilité (accès)	493 224	641 924	655 607	655 743
Exécution de la loi (sécurité)	158 729	321 482	326 392	326 245
Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)	14 793	70 448	69 690	69 548
Recettes disponibles		(12 110)	(12 110)	(12 110)
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	666 746	1 021 744	1 039 579	1 039 426
<b>Rajustements :</b>				
Transfert de l'ARC	169 046	-	-	-
Montant reporté aux Services frontaliers provenant de l'ARC <sup>1</sup>	106 373	-	-	-
Transfert de la restructuration de décembre 2003 de CIC <sup>2</sup>	224 443	-	-	-
Transfert de la restructuration de décembre 2003 de l'ACIA <sup>2</sup>	9 931	-	-	-
Stratégie sur les crimes de guerre	9 179	-	-	-
Initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent	3 721	-	3 720	3 720
Capacités d'enquête améliorées pour le programme sur les armes à feu	1 330	1 231	1 231	1 231
Modernisation des douanes et de l'administration des politiques commerciales	-	5 641	5 641	5 641
Transfert provenant du fonds pour l'infrastructure frontalière pour St-Stephen, N.-B.	-	-	2 500	8 000
Décisions du CED		(2 480)	(3 780)	(4 180)
Autres	198	467	(1,233)	(1,233)
<b>Annonce dans le Budget :</b>				
Amélioration de capacité et sécurité	-	74 000	83 000	92 000
Amélioration de la sécurité maritime	-	10 652	9 088	9 058
Stratégie sur les crimes de guerre	-	7 200	7 200	7 200
Initiative sur la sécurité des conteneurs	-	6 617	12 720	18 634
Renouvellement de l'initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	-	390	390	390
Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes <sup>3</sup>	-	àd	àd	àd
<i>Total des rajustements</i>	524 221	103 718	120 477	140 461
<b>Total des dépenses prévues</b>	1 190 967	1 125 462	1 160 056	1 179 887
Moins : Recettes non disponibles	22 817	23 145	23 481	23 823
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	99 380	97 362	96 281	99 674
<b>Coût net de l'Agence</b>	1 267 530	1 199 679	1 232 856	1 255 738
<b>Équivalents temps plein</b>	11 433	12 311	12 423	12 468

<sup>1</sup> Comme mesure de transition pour 2004-2005 seulement, l'ASFC reportera les soldes non dépensés de 2003-2004 à 2004-2005, conformément aux dispositions de l'ADRC en vertu desquelles le programme des douanes fonctionnait auparavant.

<sup>2</sup> Inclut les montants reportés de 2003-2004 : 8 030 K\$ de CIC et 390 K\$ de l'ACIA.

<sup>3</sup> La stratégie nationale sur les espèces exotiques était incluse dans le budget fédéral de 2005, la distribution de financement supplémentaire par ministère n'est pas disponible.

Tableau 2 : Programme par activité

2005-2006 (en milliers de dollars)										
ACTIVITÉ DE PROGRAMME	Budgétaires						Non budgétaires	Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues <sup>1</sup>
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Recettes	Recettes nettes	Prêts, investissements et avances			
Admissibilité (accès)	614 530	27 394		<b>641 924</b>	(12 110)	629 814		629 814	23 197	<b>653 011</b>
Exécution de la loi (sécurité)	316 579	4 903		<b>321 482</b>		321 482		321 482	69 161	<b>390 643</b>
Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)	70 448			<b>70 448</b>		70 448		70 448	11 360	<b>81 808</b>
<b>Total</b>	<b>1 001 557</b>	<b>32 297</b>	<b>0</b>	<b>1 033 854</b>	<b>(12 110)</b>	<b>1 021 744</b>	<b>0</b>	<b>1 021 744</b>	<b>103 718</b>	<b>1 125 462</b>

<sup>1</sup> Total des recettes disponibles nettes

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

Poste voté ou législatif	(en milliers de dollars)	Budget principal de 2005-2006	Budget principal de 2004-2005
10	<b>Agence des services frontaliers du Canada</b> Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2)a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	863 931	546 584
15	Dépenses en capital	32 297	23 349
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125 516	96 813
	<b>Total pour l'Agence</b>	<b>1 021 744</b>	666 746

Tableau 4 : Coût net pour l'Agence au cours de l'année budgétaire

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Total</b>
Dépenses nettes prévues <sup>1</sup>	<b>1 125 462</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) <sup>2</sup>	<b>36 994</b>
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (fonds renouvelables non compris)	<b>50 681</b>
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	<b>9 267</b>
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	<b>420</b>
<b>Total des services reçus à titre gracieux</b>	<b>97 362</b>
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	<b>23 145</b>
<b>Coût net pour l'Agence en 2005-2006</b>	<b>1 199 679</b>

<sup>1</sup> Recettes disponibles nettes.

<sup>2</sup> Estimation. Le partage des coûts pour les locaux entre l'ASFC et l'ARC n'est pas encore terminé, il s'agit donc d'une estimation. Cela ne comprend pas les coûts des locaux reliés aux transferts provenant de CIC et de l'ACIA.

Tableau 5 : Sommaire des dépenses en immobilisations, par activité de programme

<i>(en milliers de dollars)</i>	Prévisions des dépenses 2004-2005	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>Admissibilité (accès)</b>				
Projets de construction	30 389	<b>22 694</b>	16 246	21 746
Projets sur l'intégrité des biens / la santé et la sécurité	26 126	<b>4 700</b>	4 700	4 700
<b>Exécution de la loi (sécurité)</b>				
Projets de construction		<b>4 903</b>	4 903	4 903
<b>Total</b>	56 515	<b>32 297</b>	25 849	31 349

Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

**Recettes disponibles**

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2004-2005	<b>Recettes prévues 2005-2006</b>	Recettes prévues 2006-2007	Recettes prévues 2007-2008
<b>Admissibilité (accès)</b>				
Ventes de produits et services	1 855	<b>1 780</b>	1 980	1 880
Location et utilisation de biens publics	285	<b>285</b>	345	345
Services d'une nature réglementaire <sup>1</sup>	1 960	<b>1 960</b>	3 735	4 185
Services d'une nature non réglementaire	8 479	<b>8 553</b>	8 710	8 810
Sous-total	12 579	<b>12 578</b>	14 770	15 220
Moins : les montants récupérés au nom d'autres ministères	468	<b>468</b>	468	468
<b>Total des recettes disponibles</b>	12 111	<b>12 110</b>	14 302	14 752

<sup>1</sup> L'ACIA a indiqué, dans les négociations sur la transition, que des frais totalisant près de 1,7 million de dollars peuvent être transférés à l'ASFC avec le transfert des opérations frontalières de l'ACIA. L'ACIA continuera de percevoir et de déclarer ces recettes jusqu'à ce que des pouvoirs réglementaires appropriés soient établis pour l'ASFC.

Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

**Recettes non disponibles**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Prévisions de recettes 2004-2005	<b>Recettes prévues 2005-2006</b>	Recettes prévues 2006-2007	Recettes prévues 2007-2008
Remboursements des dépenses de l'exercice précédent				
Rajustements aux crédateurs de l'exercice précédent	141	<b>141</b>	141	141
Divers				
Intérêt et pénalités				
TPS/TVH, droits à l'importation, droits d'accise et droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	6 022	<b>6 022</b>	6 022	6 022
Articles divers				
Amendes	763	<b>777</b>	793	809
Saisies des douanes	150	<b>150</b>	150	150
Saisies des enquêtes	6 346	<b>6 473</b>	6 603	6 735
Saisies des bureaux	9 335	<b>9 522</b>	9 712	9 906
Autres	60	<b>60</b>	60	60
	16 654	<b>16 982</b>	17 318	17 660
	22 676	<b>23 004</b>	23 340	23 682
<b>Total des recettes non disponibles</b>	22 817	<b>23 145</b>	23 481	23 823

Exclut les recettes fiscales et de droits, tels que les droits à l'importation, qui sont créditées au Trésor.

**Total des recettes disponibles et non disponibles**

<i>(en milliers de dollars)</i>				
<b>Total des recettes disponibles et non disponibles</b>	34 928	<b>35 255</b>	37 783	38 575

Tableau 7 : Besoins de ressources par direction générale ou secteur

<i>(en milliers de dollars)</i>	Admissibilité (Accès)	Exécution de la loi (Sécurité)	Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)	<b>Total des dépenses prévues<sup>1</sup></b>
Direction générale de l'admissibilité	52 213			<b>52 213</b>
Direction générale de l'exécution de la loi		78 569		<b>78 569</b>
Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie	45 447	6 826	63 409	<b>115 682</b>
Direction générale des opérations	437 697	224 214	2 017	<b>663 928</b>
Directions générales de gestion	72 779	37 812	5 620	<b>116 211</b>
Financement supplémentaire du budget fédéral de 2005 <sup>2</sup>	44 875	43 222	10 762	98 859
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>653 011</b>	<b>390 643</b>	<b>81 808</b>	<b>1 125 462</b>

<sup>1</sup> Total net des recettes disponibles

<sup>2</sup> La haute direction confirmera la distribution du financement supplémentaire associé au budget fédéral de 2005 entre ses directions générales/secteurs une fois l'analyse des données complétées.



Tableau 8 : Frais d'utilisation

Nom des frais d'utilisateur	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Raison de l'imposition ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Processus de consultation et d'examen prévu
Frais d'échantillonnage des importations commerciales	Droit réglementaire	Article 68 de la <i>Loi sur l'accise, 2001</i>	Frais législatifs	À déterminer	Consultation préliminaire auprès des clients menée en avril 2004. La consultation sera terminée en mai ou juin 2005.

Tableau 9 : Renseignements sur les dépenses de projets

(en milliers de dollars)	Phase de projet	Coût total prévu du projet	Dépenses prévues 2004-2005	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Exigences pour les exercices suivants
<b>Opérations frontalières</b>							
<b>Projets de construction<sup>1</sup></b>							
Aldergrove, C.-B. <sup>2</sup>		9 935	150	<b>571</b>	3 649	5 565	-
Andover, N.-B. <sup>2</sup>		5 761	1 179	<b>4 582</b>	-	-	-
Armstrong, Qué. <sup>2</sup>		9 052	8 802	<b>250</b>	-	-	-
Cascade, C.-B. <sup>2</sup>		2 700	660	<b>2 040</b>	-	-	-
Clarenceville, Qué.	AEP <sup>3</sup>	1 300	1 200	<b>100</b>	-	-	-
Douglas, C.-B.	AEP <sup>3</sup>	44 000	7 297	<b>12 931</b>	15 000	8 772	-
Fraser, C.-B. <sup>2</sup>		2 000	75	-	-	-	1 925
Kingsgate, C.-B.		7 433	150	-	-	4 312	2 971
Route 55 Stanstead (Rock Island), Qué.	AEP <sup>3</sup>	18 000	10 876	<b>7 124</b>	-	-	-
St-Stephen, N.-B. <sup>2</sup>		15 000	-	-	2 500	8 000	4 500

<sup>1</sup> Les projets de construction des opérations frontalières appuient les activités de l'Admissibilité et de l'Exécution de la loi.

<sup>2</sup> Ces projets ont été amorcés et impartis en vertu des anciennes dispositions sur les constructions d'immobilisations de l'ADRC. Tous les projets ont été approuvés dans le Plan d'entreprise annuel de l'ADRC, qui a été approuvé par le conseil de direction de l'ADRC.

NOTA : Les dépenses importantes en capital de l'ASFC feront partie du Plan d'immobilisation à long terme de l'Agence qui est en pleine élaboration. L'ASFC cherchera bientôt à faire approuver ce plan par les ministres du Conseil du Trésor.

<sup>3</sup> Approbation effective de projet (AEP)